



**Document
administratif**

Registre des politiques et outils

Adoptée le 24 janvier 2024

Résolution 24-01-24.21

ADOPTION

INSTANCE	DATE	DÉCISION
Conseil d'administration	24 janvier 2024	Résolution 24-01-24.21

MODIFICATIONS

L'URLSM se réserve le droit de modifier cette politique à tout moment, en respect des lois en vigueur.

INSTANCE	DATE	DÉCISION
Conseil d'administration	jj-mm-aaaa	No-résolution

RÉVISION

RÉVISION	Au besoin ou trois ans après son adoption et par la suite, à tous les cinq ans
RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE	Direction générale
NUMÉRO	GE-57
RÉFÉRENCE CODE DE GOUVERNANCE	Mesure 12.2

QUESTIONS

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant cette politique, veuillez-nous contacter à l'adresse suivante : info@urlsmauricie.com

SECTION 1

CADRE GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE

Préambule

Le gouvernement du Québec, dans son « Code de gouvernance des organismes à but non lucratif (OBNL) québécois de sport et de loisir » détermine plusieurs politiques à mettre en place en vue d'une saine gestion, et ce, d'ici février 2024

Par la mise en place du « Registre des politiques », l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie souhaite ainsi répondre aux volontés inscrites dans le Code mais aussi établir les balises de gestion et de responsabilisation au niveau d'une saine gouvernance

Ce « Registre » tient compte des valeurs énoncées dans le « Plan stratégique 2022-2026 » de l'URLSM et s'inscrit dans le cadre même de la mission de la corporation. Il importe donc de rappeler ici la mission et les valeurs de l'URLSM :

La mission

« La mission de l'URLSM est de soutenir le développement et l'accessibilité de la pratique du loisir qu'il soit sportif, culturel, social et communautaire, de plein air ou en activité physique. Cela en jouant un rôle d'expertise, de soutien et de carrefour pour les bénévoles, les élus locaux et les permanents et un rôle mobilisateur par la coopération entre les différents acteurs. »

Les valeurs

- ❖ Agir dans le respect des personnes et des organisations
- ❖ Assurer la transparence dans la gestion de l'organisme et les relations avec nos partenaires
- ❖ Promouvoir une pratique sécuritaire et éducative du loisir et du sport
- ❖ Être juste et équitable dans nos décisions et nos interventions à l'égard de nos membres
- ❖ Promouvoir une démocratie de participation et de représentation dans nos instances décisionnelles auprès de nos membres et nos partenaires

Contexte

Il faut se rappeler que l'URLSM est une corporation sans but lucratif d'intérêt public composée de membres corporatifs et individuels œuvrant dans les sphères municipale, scolaire, loisir, sport, culture, plein air, loisir personnes handicapées et professionnel en loisir municipal. Ce sont les délégués de ces membres qui assument la gestion démocratique de l'organisme dans le but d'offrir des programmes et services aux membres et à toute la communauté mauricienne.

L'URLSM est reconnue par le gouvernement du Québec duquel elle reçoit des mandats et des ressources financières. L'URLSM peut aussi accepter différents mandats gouvernementaux, régionaux ou locaux en lien avec sa mission et ses objectifs.

OBJETIFS

Les dispositions du présent « Registre » mise en place par l'URLSM ont pour objet :

- D'assurer que l'URLSM dispose de politiques et de documents administratifs qui lui permettra d'accomplir sa mission, de réaliser son mandat et de respecter ses obligations légales
- De définir un ensemble de politiques, outre les politiques financières et budgétaires, qui traduisent la vision et les valeurs de l'URLSM dans tous les aspects de son activité

CHAMP D'APPLICATION

Le présent « Registre » s'applique à l'ensemble des membres du Conseil d'administration de l'URLSM.

RESPONSABILITÉS

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration doit prévoir la rédaction d'un rapport annuel quant à l'application de ces politiques. Il doit également revoir celles-ci tous les cinq ans pour s'assurer qu'elles restent pertinentes, qu'elles répondent toujours aux objectifs identifiés et qu'elles sont encore adaptées à la réalité de l'URLSM. Idéalement, les politiques devraient être revues en alternance, et ce, afin d'éviter de devoir les réviser toutes en même temps.

SECTION 2

Mise en oeuvre

Ce registre est créé afin de répertorier et suivre les différentes politiques (déclarations, procédures) administratives et de gouvernance adoptées par le conseil d'administration de l'URLSM ou à développer à court terme. Tous les éléments prévus par le Code de gouvernance des organismes à but non lucratif québécois de sport et de loisir (mai 2021) ont été inclus à ce registre.

Le registre comprend l'ensemble des politiques et toutes les informations pertinentes pour chacune, comme l'instance et la personne responsable, le statut du document, la date d'adoption, la date de la prochaine révision

Suivi du registre

	Thème du Code	Type de document	Article	Politique, processus ou outils	Instance responsable
2	Fonctionnement du conseil d'administration	Charte	8.13	Charte de la direction générale	Conseil d'administration
3	Fonctionnement du conseil d'administration	Charte	8.13	Charte de la présidence du conseil d'administration	Conseil d'administration
4	Fonctionnement du conseil d'administration	Charte	8.13	Charte du comité d'audit	Conseil d'administration
5	Fonctionnement du conseil d'administration	Charte	8.13	Charte du comité de gouvernance	Conseil d'administration
6	Fonctionnement du conseil d'administration	Charte	8.13	Charte du comité de ressources humaines	Conseil d'administration
7	Fonctionnement du conseil d'administration	Charte	8.13	Charte du conseil d'administration	Conseil d'administration
8	Politiques relatives aux administrateurs	Politique	5.1,5.2,5.3	Code d'éthique et de conduite des administrateurs incluant la déclaration annuelle + adhésion solennelle	Comité de gouvernance
9	Autres politiques administratives	Politique	12.1 G	Code de conduite général	Direction générale
10	Fonctionnement du conseil d'administration	Guide – outil de suivi, registre	8.12	Création d'un guide de rédaction du procès-verbal comprenant les éléments prescrits au point 8.12 du Code	Comité de gouvernance
11	Fonctionnement du conseil d'administration	Charte	8.13	Création d'un modèle de charte pour les mandats des comités statutaires	Conseil d'administration
12	Lettre patentes et déclaration annuelle	Déclaration – rapport - résolution	1.2	Déclaration annuelle au Registre des entreprises du Québec (REQ)	Comité d'audit
13	Règlements généraux	Déclaration – rapport - résolution	4.2	Déclaration concernant la mention des dates d'adoption et de ratification des règlements généraux	Comité de gouvernance
14	Politiques relatives aux administrateurs	Déclaration – rapport - résolution	7.7	Déclaration concernant la protection des administrateurs	Comité d'audit
15	Éthique et déontologie des administrateurs	Déclaration – rapport - résolution	5.4	Déclaration concernant les conflits d'intérêts	Comité de gouvernance
16	Éthique et déontologie des administrateurs	Déclaration – rapport - résolution	5.2	Déclaration d'adhésion des administrateurs au code d'éthique et de déontologie	Comité de gouvernance
17	Lettre patentes et déclaration annuelle	Déclaration – rapport - résolution	1.3	Déclaration de conservation des livres et des registres	Comité de gouvernance
18	Assemblée générale des membres	Déclaration – rapport - résolution	2.1 et 2.2	Déclaration de la conformité de l'avis de convocation à l'AGA	Comité de gouvernance
19	Lettre patentes et déclaration annuelle	Déclaration – rapport - résolution	1.1	Déclaration de la conformité des objectifs stratégiques et de l'engagement de service avec les lettres patentes	Conseil d'administration
20	Règlements généraux	Déclaration – rapport - résolution	4.3	Déclaration de réception des statuts de l'organisation	Comité de gouvernance

	Thème du Code	Type de document	Article	Politique, processus ou outils	Instance responsable
21	Autres politiques administratives	Déclaration – rapport - résolution	12.1 I	Déclaration de services aux membre	Conseil d'administration
22	Autres politiques administratives	Exercice - processus	12.1 J	Exercice d'analyse des risques	Comité d'audit
23	Plan stratégique	Plan d'action	13.3	Plan d'action	Conseil d'administration
24	Plan stratégique	Plan stratégique	13.1	Plan stratégique	Conseil d'administration
25	Autres politiques administratives	Politique	12.1 D	Politique en matière de protection de l'intégrité	Comité des ressources humaines
26	Gestion financière	Politique	11.3	Politique d'attribution des contrats	Conseil d'administration
27	Autres politiques administratives	Politique	12.1 C	Politique de confidentialité et accès à l'information	Direction générale
28	Gestion financière	Politique	11.1	Politique de délégation du pouvoir de dépenses et de sous-traiter	Conseil d'administration
29	Autres politiques administratives	Politique	12.1 J	Politique d'évaluation et gestion des risques	Comité d'audit
30	Autres politiques administratives	Politique	12.1 A	Politique de gestion du personnel	Direction générale
31	Gestion financière	Politique	11.4 et 11.5	Politique de gestion financière et budgétaire	Conseil d'administration
32	Autres politiques administratives	Politique	12.1 L	Politique de propriété intellectuelle	Direction générale
33	Autres politiques administratives	Politique	12.1 B	Politique de vérification des antécédents judiciaires	Direction générale
34	Direction générale	Politique	9.4	Politique d'évaluation de la direction générale	Président
35	Politiques relatives aux administrateurs	Politique	7.4	Politique d'évaluation périodique du fonctionnement et de la contribution des administrateurs	Président
36	Direction générale	Politique	9.3	Politique concernant l'embauche de la direction générale	Conseil d'administration
37	Gestion financière	Politique	11.2	Politique relative aux revenus	Conseil d'administration
38	Autres politiques administratives	Politique	12.1 K	Politique sur l'usage de la raison sociale, du logo et d'autre matériel d'identité et de promotion	Direction générale
39	Autres politiques administratives	Politique	12.1 E	Politique sur les règlements des conflits	Direction générale
40	Gestion financière	Politique	11.6	Politique sur les frais de déplacement et de représentation	Direction générale
41	Autres politiques administratives	Politique	12.1 H	Politique sur les témoignages de reconnaissance, par un tiers	Direction générale
42	Autres politiques administratives	Politique	12.1 H	Politique sur les témoignages de reconnaissance, à l'interne	Direction générale
43	Politiques relatives aux administrateurs	Exercice - processus	7.5	Processus d'accueil des nouveaux administrateurs	Président
44	Autres politiques administratives	Exercice - processus	s.o.	Processus de réception et gestion des plaintes sur les services	Direction générale
45	Gestion financière	Exercice - processus	11.7 à 11.11	Processus de vérification de conformité	Conseil d'administration
46	Direction générale	Exercice - processus	9.4	Processus d'évaluation de la direction générale	Comité des ressources humaines

	Thème du Code	Type de document	Article	Politique, processus ou outils	Instance responsable
47	Engagements, reddition de compte et communications	Déclaration – rapport - résolution	14.1 à 14.4	Rapport annuel publié	Comité de gouvernance
48	Politiques relatives aux administrateurs	Politique	5.4	Rapport de réception des déclarations d'intérêts	Comité de gouvernance
49	Autres politiques administratives	Guide – outil de suivi, registre	12.2	Registre des politiques et outils de soutien	Conseil d'administration
50	Règlements généraux	Règlements généraux	4.1	Révision des règlements généraux	Comité de gouvernance
51	Direction générale	Règlements généraux	9.1 et 9.2	Révision des règlements généraux : articles entourant la direction générale	Comité de gouvernance
52	Fonctionnement du conseil d'administration	Règlements généraux	8.1 à 8.11	Révision des règlements généraux : articles entourant le fonctionnement du conseil d'administration	Comité de gouvernance
53	Comité du conseil d'administration	Règlements généraux	10.1 à 10.3	Révision des règlements généraux : articles entourant les comités du conseil d'administration	Comité de gouvernance
54	Politiques relatives aux administrateurs	Règlements généraux	7.1 à 7.3	Révision des règlements généraux : articles entourant les politiques relatives aux administrateurs	Comité de gouvernance
55	Élection et mandat des administrateurs	Règlements généraux	6.1 à 6.2	Révision des règlements généraux : articles entourant l'élection et le mandat des administrateurs	Comité de gouvernance
56	Membre votants	Règlements généraux	3.1 à 3.2	Révision des règlements généraux : articles entourant les membres votants	Comité de gouvernance
57	Plan stratégique	Déclaration – rapport - résolution	13.2	Suivi de la mise en œuvre et de l'avancement du plan stratégique	Conseil d'administration
58	Autres politiques administratives	Guide – outil de suivi, registre	12.1 J	Grille d'analyse des risques et matrice de criticité.	Comité d'audit

SECTION 3

Généralités

Entrée en vigueur

Le présent document entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil d'administration

Publication et diffusion

La publication et la diffusion de ce « registre » ainsi que de toute modification qui y sera apportée sont soumises à la « Politique de confidentialité d'accès à l'information » de l'URLSM.

Suivi

Le Comité de gouvernance et d'éthique est responsable de la mise en œuvre du registre. Il appartient au Comité de faire rapport au Conseil d'administration du suivi et de l'évaluation des résultats

Révision

Ce « registre » peut être révisé en tout temps, dès que la nécessité d’y apporter des ajustements le requiert. Toutefois, le « Comité de gouvernance et d’éthique » doit réviser la présente registre trois ans après son adoption et par la suite, à tous les cinq ans.

Sources

Ce registre a été inspiré et réalisé à l’aide des documents suivants :

- Regroupement Loisir et Sport du Québec, Guide de politiques sur la gouvernance d’un OSBL
- ADN organisations, Politique de gestion des conflits. Document préparé pour le Réseau des unités de loisir et sport du Québec.